



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019
Délibération N°2019/299

Prêts d'œuvres de la collection Fesch

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre des échanges entre les musées relatifs aux expositions temporaires, le Palais Fesch est sollicité pour les prêts de plusieurs tableaux :

La Reggia di Venaria à Turin avait déjà sollicité le prêt de l'œuvre de Giovanni Battista Gaulli, *Joseph reconnu par ses frères* (MFA 852.1.9) pour son projet d'exposition Rome, Turin, Paris 1680-1750. Antique et Moderne. L'accord a été donné par le conseil municipal pour la période 11 octobre 2019-2 février 2020 (N° 2018/229). Le comité scientifique de cette exposition a signalé au palais Fesch le changement des dates de l'exposition et a fait part de son souhait d'emprunter deux tableaux supplémentaires : *La présentation au Temple* d'Andrea Pozzo (MFA 852.1.553) et le *Bozzetto pour l'église de Saint Nicolas des Lorrains à Rome avec Saint Jérôme, La Madeleine, Sainte Agnès, anges et chérubins* (MFA 852.1.536).

La période concernée par l'exposition est désormais du 13 mars au 14 juin 2020.

Le comité scientifique est composé d'éminents historiens de l'art spécialistes de la peinture romaine (Andrea Bacchi de la fondation Zeri, Pierre Rosenberg de l'Académie française, Guilhem Scherf du Louvre...). La présence des œuvres du Palais Fesch dans cette exposition est évidemment très importante. Ces œuvres sont dans un état de conservation satisfaisant et ne posent pas de problème quant à leur transport.

- Le musée Jacquemart-André à Paris nous fait part de son souhait de présenter le chef d'œuvre du Palais Fesch : *La Vierge à l'Enfant soutenue par un ange* de Sandro Botticelli (MFA 852.1.595) du mois de septembre 2020 au mois de février 2021. Cette exposition est un événement consacré au maître florentin : *Botticelli : un laboratoire de la Renaissance*. Elle propose de redécouvrir Botticelli dans son rôle de créateur mais également d'entrepreneur et de formateur, à savoir de *capobottega*.

L'exposition suivra une chronologie qui montrera le développement stylistique du peintre face à la culture de son temps et l'influence que lui-même exercera sur ses contemporains.

Le tableau de Fesch est l'illustration de la jeunesse de l'artiste, qui révèle à la fois l'influence de son maître Filippo Lippi et des innovations qui en font une pièce unique dans l'œuvre de Botticelli. Bien que le prêt de cette œuvre soit rarement consenti, l'approche particulière du projet et la contribution scientifique dans les études sur Botticelli rendent la présence du tableau de Fesch indispensable.

L'exposition se déroule pendant la période hivernale, ce qui n'occasionnera pas trop de gêne à nos visiteurs. L'œuvre est conservée dans un caisson climatique ce qui permet une stabilité thermo hygrométrique pendant le transport.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant, que les prêts d'œuvres de la collection Fesch permettent à ces derniers de faire l'objet d'études scientifiques approfondies et contribuent au rayonnement de la collection Fesch, du musée et de la Ville d'Ajaccio auprès d'un très large public national et international.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de prêts détaillées ci dessous.

Les prêts des œuvres du Palais Fesch:

- Giovanni Battista Gaulli, *Joseph reconnu par ses frères* (MFA 852.1.9) *La présentation au Temple* d'Andrea Pozzo (MFA 852.1.553) et le *Bozzetto pour l'église de Saint Nicolas des Lorrains*

à Rome avec Saint Jérôme, La Madeleine, Sainte Agnès, anges et chérubins (MFA 852.1.536) à la Venaria Reale de Turin,
- La Vierge à l'Enfant soutenue par un ange de Sandro Botticelli (MFA 852.1.595) au musée Jacquemart-André à Paris

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et au Livre IV relatif aux musées de France ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

Considérant que les prêts d'œuvres de la collection Fesch permettent à ces derniers de faire l'objet d'études scientifiques approfondies et contribuent au rayonnement de la collection Fesch, du musée et de la Ville d'Ajaccio auprès d'un très large public national et international.

AUTORISE Monsieur Le Maire A l'unanimité de ses membres présents et représentés

à signer tous les documents relatifs à ces demandes de prêts détaillées ci dessous.

Les prêts des œuvres du Palais Fesch:

- Giovanni Battista Gaulli, *Joseph reconnu par ses frères* (MFA 852.1.9) *La présentation au Temple d'Andrea Pozzo* (MFA 852.1.553) et le *Bozzetto pour l'église de Saint Nicolas des Lorrains à Rome avec Saint Jérôme, La Madeleine, Sainte Agnès, anges et chérubins* (MFA 852.1.536) à la Venaria Reale de Turin,
- *La Vierge à l'Enfant soutenue par un ange* de Sandro Botticelli (MFA 852.1.595) au musée Jacquemart-André à Paris

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI
Page 3 sur 3

